TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 30 JUIL. 2012

N° LE Greffier,

DFD – Dense Fluid Degreasing

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 100.000 €
Siège social : Savoie Technolac - 17 avenue du Lac Léman - Bâtiment LAMA B
73370 LE BOURGET DU LAC
En cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY

PREMIERE REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 25 JUILLET 2012

Extrait du procès-verbal

L'an deux mille douze,
Et le vingt cinq juillet,

Les personnes désignées en qualité d'administrateurs aux termes des statuts de la société DFD – Dense Fluid Degreasing (ci-après dénommée la « **Société** »), établis suivant acte sous seing privé en date du ____ juillet 2012, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts, en application de l'article R. 225-26 du Code de commerce.

Il résulte du registre de présence que :

- Monsieur Dominique ROSSIGNOL, administrateur, est présent,

- Madame Elisabeth BADENS, administrateur, est présente,

- Monsieur Jean-Pierre DASRIAUX, administrateur, est présent.

A la demande de l'ensemble des administrateurs présents, Monsieur Dominique ROSSIGNOL préside la réunion. Il constate que la totalité des membres sont présents, et que le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil d'administration ;

- Choix du mode d'exercice de la direction générale de la Société ; Nomination du Directeur Général ;

.....

- Pouvoirs pour formalités ;

- Questions diverses.

Greffe du Tribunal de Commerce de chambery : dépôt N°4485 en date du 30/07/2012

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs présents décident, à l'unanimité, de nommer :

- **Monsieur Dominique ROSSIGNOL,**
 Demeurant 10 allée des Lauriers – 74940 ANNECY-LE-VIEUX,
 Né le 5 février 1958 à Angoulême (16),
 De nationalité française,

en qualité de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et devant se tenir dans le courant de l'année 2018.

Conformément à l'article 16 des statuts et au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique ROSSIGNOL représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Dominique ROSSIGNOL, présent à la réunion, déclare accepter ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats et la limite d'âge.

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ; NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Dans le cadre du choix offert au Conseil d'Administration par l'article 19.1 des statuts constitutifs de la Société, reprenant l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Président de séance expose aux administrateurs qu'ils doivent opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale ci-après visés :

- soit confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'Administration,

- soit confier la direction générale de la Société à une personne désignée en qualité de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident à l'unanimité que :

- **Monsieur Dominique ROSSIGNOL,**
 Demeurant 10 allée des Lauriers – 74940 ANNECY-LE-VIEUX,
 Né le 5 février 1958 à Angoulême (16),
 De nationalité française,

assumera également les fonctions de direction générale de la Société pendant toute la durée de son mandat de Président du Conseil d'Administration, sauf nouvelle décision contraire du Conseil.

Conformément à l'article 19-1 des statuts et au titre de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Dominique ROSSIGNOL exercera les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales ou aux Conseils d'Administration. Il représentera la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Dominique ROSSIGNOL, présent à la réunion, déclare accepter d'assumer la direction général de la Société en plus de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats et la limite d'âge.

.....

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Conseil d'administration décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Président – Directeur Général,

Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

Pour extrait certifié conforme.